**33ème session du groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**Côte d’Ivoire**

**Intervention de la Géorgie**

 **Genève, 7 Mai 2019**

Merci Monsieur le Président.

La Géorgie souhaite la bienvenue à la délégation de la Côte d’Ivoire et remercie le chef de la délégation pour la présentation du rapport national.

La Géorgie salue les mesures prises par le gouvernement pour mettre en œuvre les recommandations du 2ème cycle de l’EPU, notamment, la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

La Géorgie souhaiterait faire les recommandations suivantes à la Côte d’Ivoire:

* Poursuivre les efforts afin de ratifier le protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (OPCAT) et le deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir de la peine de mort;
* Envisager d’adresser l’invitation permanente aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales;
* Poursuivre les efforts afin de promouvoir le droit des femmes et en particulier lutter contre toutes les formes de mutilations génitales féminines et contre les mariages forcés ou précoces.

On souhaite à la délégation de la Côte d’Ivoire la réussite du troisième cycle de l’EPU.

Je vous remercie Monsieur le Président.